



Commune
de

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Subdivision Administrative des Iles du Vent

FAA'A
ARRIVÉE LE

30 AVR. 2026

N°..... / IDV

DELIBERATION N° 18/2026

Portant création et composition des commissions et désignation de leurs membres

Date de convocation :
22 avril 2026

Date de séance :
28 avril 2026

Date de publication de
la liste des délibérations :
29 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 33
PROCURATIONS : ... 02
VOTANTS : 34
POUR : 32
CONTRE : 02
ABSTENTION : 01

Le mardi 28 avril 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			T. TEMARU
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël	X		
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			T. GRAND PITTMAN
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée	X		
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia	X		
ARIOTIMA Matuanui	X		
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii	X		
MAI Georges	X		
OPETA Temana	X		
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara	X		
AITAMAI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam	X		
TOKORAGI Wilson	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 33, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Victoire LAURENT a ensuite exposé à l'assemblée que :

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Ces commissions préparent le travail du conseil municipal mais n'ont pas de pouvoir décisionnel. Elles sont convoquées par le maire, président de droit, dans les 8 jours suivant leur nomination pour procéder à la désignation d'un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, il vous est proposé de créer les 6 commissions et de désigner les membres du conseil municipal qui y siégeront :

- la commission communication et système d'information intégré ;
- la commission sécurité et citoyenneté (police municipale, secours et incendie) ;
- la commission services techniques (bâtiment, embellissement, voiries et réseaux divers, atelier mécanique, urbanisme) ;
- la commission développement éducatif, social et culturel (éducation, action sociale, famille, logement, culture, animation et politique de la ville, santé, sport, agriculture vivrière, emploi) ;
- la commission finances et ressources humaines ;
- la commission des opérations ;

Pour information, outre le maire qui est président de droit, les commissions sont généralement composées de 9 membres élus, soit 7 membres de la majorité et 2 membres d'une liste minoritaire pour respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La désignation des membres desdites commissions doit s'effectuer au scrutin secret, sauf décision contraire et unanime du conseil municipal d'y procéder au scrutin public (article L2121-21 CGCT).

Afin de gagner du temps, le Maire vous propose de procéder à la désignation des membres des commissions par un vote au scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Victoire LAURENT :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans la Polynésie française promulguée dans le Territoire par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu le rapport de présentation ;

Dans sa séance du 28 avril 2026 ;

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est créée la **commission communication et système d'information intégré** et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Lucie TEANOMAU ép HIKUTINI	Béline TEURU ép MAI
2)	Ariane SALOMON	Juliana TEFAATAU-FIRUU ép MATI
3)	Roti TAUMIHOU ép RICHMOND	Elia TOKORAGI
4)	Nohoarii MERETA	Tekakwitha MAMATUI ép GRAND-PITTMAN
5)	Matuanui ARIIOTIMA	Victoire LAURENT
6)	Joseph AUBRY	Tamaehu CROLAS
7)	Tunui PURENI	Joël BERNARDINO
8)	Pascal SIAOU CHIN	Temana OPETA
9)	Myriam CADOUSTEAU	Moihara TUPANA

Article 2 : Est créée la **commission sécurité et citoyenneté** (police municipale, secours et incendie) et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Vetea SANFORD	Clarisse TEAUNA ép POIA
2)	Joseph AUBRY	Maruia RICHMOND
3)	Andrée MAI CLARK ép PATU	Jean-Paul TEUIRA
4)	Turatahi LE CAILL	Tevai TEMARU ép LE GALL
5)	Juliana TEFAATAU-FIRUU ép MATI	Ole TOKORAGI
6)	Nohoarii MERETA	Tunui PURENI
7)	Tamaehu CROLAS	Matuanui ARIIOTIMA
8)	Moihara TUPANA	Pascal SIAOU CHIN
9)	Mara AITAMAI	Myriam CADOUSTEAU

Article 3 : Est créée la **commission services techniques** (bâtiment, embellissement, voiries et réseaux divers, atelier mécanique, urbanisme) et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Joël BERNARDINO	Victoire LAURENT
2)	Tetuahau TEMARU	Tekakwitha MAMATUI ép GRAND-PITTMAN
3)	Béline TEURU ép MAI	Clarisse TEAUNA ép POIA
4)	Jean-Paul TEUIRA	Vetea SANFORD
5)	Tevai TEMARU ép LE GALL	Matuanui ARIIOTIMA
6)	Turatahi LE CAILL	Andrée MAI CLARK ép PATU
7)	Gérard MAI	Ella TOKORAGI
8)	Pascal SIAOU CHIN	Georges MAI
9)	Wilson TOKORAGI	Mara AITAMAI

Article 4 : Est créée la **commission développement éducatif, social et culturel** (éducation, action sociale, famille, logement, culture, animation et politique de la ville, santé, sport, agriculture vivrière, emploi) et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Victoire LAURENT	Tamaehu CROLAS
2)	Roberto TERIITEHAU	Ariane SALOMON
3)	Emma VANAA	Tevai TEMARU ép LE GALL
4)	Tunui PURENI	Roti TAUMIHAU ép RICHMOND
5)	Ole TOKORAGI	Joseph AUBRY
6)	Béline TEURU ép MAI	Ella TOKORAGI
7)	Matuanui ARIIOTIMA	Nohoarii MERETA
8)	Temana OPETA	Pauline NIVA
9)	Myriam CADOUSTEAU	Mara AITAMAI

Article 5 : Est créée la **commission finances et ressources humaines** et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Ella TOKORAGI	Tevai TEMARU ép LE GALL
2)	Victoire LAURENT	Juliana TEFAATAU-FIRUU ép MATI
3)	Clarisse TEAUNA ép POIA	Vetea SANFORD
4)	Andrée MAI CLARK ép PATU	Tamaehu CROLAS
5)	Gérard MAI	Turatahi LE CAILL
6)	Maruia RICHMOND	Jean-Paul TEUIRA
7)	Tekakwitha MAMATUI ép GRAND-PITTMAN	Lucie HIKUTINI
8)	Georges MAI	Moihara TUPANA
9)	Mara AITAMAI	Myriam CADOUSTEAU

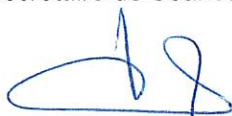
Article 6 : Est créée la **commission des opérations** et sont nommés membres pour la durée de leur mandat :

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Oscar TEMARU, Président	
1)	Roberto TERIITEHAU	Tetuahau TEMARU
2)	Clarisse TEAUNA ép POIA	Ole TOKORAGI
3)	Joël BERNARDINO	Matuanui ARIIOTIMA
4)	Tevai TEMARU ép LE GALL	Turatahi LE CAILL
5)	Béline TEURU ép MAI	Joseph AUBRY
6)	Gérard MAI	Ariane SALOMON
7)	Ella TOKORAGI	Jean-Paul TEUIRA
8)	Temana OPETA	Pascal SIAOU CHIN
9)	Pauline NIVA	Wilson TOKORAGI

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,



Victoire LAURENT



Le Président de Séance,



Oscar TEMARU

30 AVR. 2026

30 AVR. 2026